

VILLE DE BELOEIL
PROVINCE DE QUEBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 24 août 2020 à 19 h 30, par visioconférence, siégeant sous la présidence du maire suppléant, monsieur Guy Bédard, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5, maire suppléant
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absente :
Madame Diane Lavoie, mairesse

2020-08-346

21. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L’AGRICULTURE – LOTS 4 555 433 ET 6 265 930 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – DEMANDE – MODIFICATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d’autorisation pour l’utilisation à une fin autre qu’agricole d’un emplacement composé des lots 4 555 433 et 6 265 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères dans le dossier 427889;

CONSIDÉRANT que la Ville ne souhaite pas obtenir l’exclusion de cette superficie de la zone agricole, mais bien l’autorisation de l’utiliser à une fin autre qu’agricole;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ, dans sa correspondance datée du 29 mai 2020, demande néanmoins que la Ville de Beloeil modifie sa résolution afin que la demande soit traitée en fonction d’une demande d’exclusion plutôt qu’une demande d’utilisation à une fin autre que l’agriculture;


EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de traiter la demande d’autorisation de la Ville de Beloeil dans le dossier 427889 comme s’il s’agissait d’une demande d’exclusion.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière